## ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

## ARRETE

## <u>POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DU BEAU</u> JARDIN DURANT DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Région Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,
  - CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

## ARRETE

- <u>Article 1</u>: A partir du mercredi 7 juillet 2021, afin de réaliser des travaux d'assainissement, la circulation sera interdite rue du Beau Jardin, de la rue de la Cathédrale à la rue Mère Teresa.
- <u>Article 2</u>: Les panneaux de signalisation temporaire et les déviations seront mis en place et maintenus par l'entreprise et les services techniques de la Ville. Le chantier sera protégé par l'entreprise.
- Article 3 : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police.
- Article 4: La Directrice Générale Adjointe des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 29 juin 2021

Le Maire,

David VALENCE